

Orléans, le 20/07/2022

**Compte-rendu de la réunion de la commission consultative
de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel
MERCREDI 29 JUIN 2022**

La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel s'est réunie le mercredi 29 juin 2022 à 10h30 à l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel, sous la présidence de M. Christophe CAROL secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret.

Étaient présents :

Au titre des **représentants des professions aéronautiques** :

- M. Jean-François VASSAL, directeur du SMAEDAOL
- M. Vincent BERGE, pilote
- M. Frédéric CHESNAU, pilote et gérant de la société SKY BOX
- M. Luc Milliat, membre du comité syndical du SMAEDAOL

Au titre des **représentants des collectivités locales** :

- Mme Bernadette ROUSSEAU, conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire

Au titre des **représentants des associations** :

- M. Antoine ARNODIN, président de l'ADRAS
- M. Xavier VAVASSEUR, membre de l'ADRAS
- M. Mohamed ELOUAZIZ, membre de l'ADRAS
- M. Alain DALAIGRE, coprésident de l'association Maison de Loire du Loiret
- M. Jean-François ROSE, administrateur de l'association Maison de Loire du Loiret

Au titre des **représentants de l'administration** :

- M. Sébastien ROLLAND, direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest
- M. Vincent QUENTRIC, direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest
- M. Cyrille DUPIN, direction départementale des territoires
- M. Pascal GARÇAULT, adjoint au chef du BCLCJ à la préfecture du Loiret

Le président souhaite la bienvenue aux membres de la commission dont la composition a été largement modifiée compte-tenu du renouvellement du mandat des élus, des représentants du syndicat et d'associations. Le contexte de crise sanitaire, le renouvellement des assemblées délibérantes des communes en 2020 et en 2021 des conseils départementaux et régionaux n'ont pas permis de réunir cette commission. Après vérification du quorum permettant le déroulement de la réunion, il propose l'ordre du jour suivant :

- approbation du compte-rendu de la réunion de 2019 (en pièce jointe)
- présentation du SMAEDAOL : activités de l'aérodrome
- bilan des années écoulées
- perspectives 2022
- questions diverses

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 24 septembre 2019

M. Arnodin intervient sur l'erreur du jour de la réunion et regrette de ne pas avoir été présent en 2019.

Le président demande au secrétariat de la commission que l'on prête une attention particulière aux indications de jour et de date lors des convocations aux réunions.

Le compte rendu est approuvé (6 voix pour et 5 abstentions).

2 – Présentation de l'aérodrome et de ses activités

M. Vassal commente le diaporama qui sera mis en ligne sur le site internet de l'aérodrome avec le présent compte-rendu.

Il aborde tout d'abord les notions d'aérodrome et d'aéroport. Compte tenu de ses caractéristiques, l'aérodrome de St Denis en Val peut être qualifié d'aéroport international.

L'aéroport est géré par le syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de la desserte aérienne de l'ouest du Loiret (SMAEDAOL) dont les membres du bureau ont été nommés en novembre 2021.

M. Vassal liste les diverses activités de l'aéroport (voyages d'affaires, vols sanitaires, loisirs, tourisme entraînements militaires etc) ainsi que les sociétés hébergées sur site.

Il commente les statistiques de trafic et les variations entre 2019 et 2021. La reprise d'activité après les périodes de confinement est très nette et se confirme pour 2022.

M. Vassal présente également le mode de navigation aérienne et les publications aéronautiques pour les vols à vue et les approches basées sur les instruments de vol. Une « carte moindre bruit » est présentée à la commission.

M. Arnodin demande que cette carte soit communiquée aux associations. M. Vassal fera l'envoi demandé.

M. Arnodin explique que certains avions ne respectent pas le couloir indiqué sur la carte moindre bruit.

M. Vassal précise que cette carte n'est pas opposable aux tiers contrairement aux cartes VAC et IAC publiées par la DGAC qui elles ne comportent pas de couloir précis.

M. Vavasseur demande si le tour de piste a été modifié. M. Vassal répond par la négative.

M. Milliat rappelle que les pilotes ont des règles à respecter, ils ne peuvent pas modifier leur approche à loisir.

M. Berge précise que les pilotes ont été formés et qu'ils ont des documents à respecter pour se poser en toute sécurité. La carte VAC indique les zones à éviter en survol. De plus la radio est largement utilisée pour s'informer des événements en cours autour de l'aérodrome et en particulier avec les autres pilotes qui partagent leurs procédures en cours et à venir (décollage, atterrissage etc).

M. El Ouaziz demande quelle est la langue usuelle. M. Milliat indique qu'à Orléans c'est le français.

M. Vassal commente les analyses régulières des eaux rejetées par l'aérodrome. Les résultats varient mais en l'absence de norme ou de comparaison il est difficile de réagir.

Le président souhaite effectivement que l'écart entre 2 analyses des eaux rejetées soit indiqué. Un contact DDT/DREAL devra être prévu pour répondre à cette approche.

M. Vassal présente une synthèse des signalements des riverains sur des comportements d'aéronefs jugés inappropriés.

M. Arnodin demande à connaître les conséquences des signalements envoyés à l'aéroport.

M. Vassal indique qu'ils sont tous traités et qu'il répond personnellement à chaque signalement.

Le président demande les critères nécessaires à fournir pour qu'un signalement soit pris en compte.

M. Vassal indique qu'un signalement peut se faire par mail, par téléphone ou en remplissant le formulaire en ligne sur le site de l'aéroport. Cependant l'intervention de l'aéroport ne peut se faire par manque de précisions concernant l'altitude, le lieu exact et la description de l'aéronef.

M. Arnodin répond que le formulaire en ligne est très détaillé, le signalement peut donc être très exhaustif.

M. Dalaigre souhaite savoir si le nombre de signalements est en forte augmentation.

M. Vassal répond que le volume est habituel. Une personne est sous la procédure GNSS (sous le couloir du trafic aérien) ce qui génère davantage de signalements.

M. El Ouaziz demande si les signalements effectués par tous les canaux sont pris en compte. M. Vassal indique que l'aéroport fait tout son possible pour prendre en compte l'ensemble des signalements y compris les appels téléphoniques.

M. Arnodin signale qu'une révision du plan d'exposition au bruit (PEB) était envisagée suite à l'allongement de la piste et demande si cette révision a été mise en œuvre.

Le président rappelle cet engagement de la DGAC et souhaite que la révision soit lancée.

M. Milliat indique que la piste est au maximum de ses possibilités et ne pourra plus faire l'objet d'un allongement.

M. Vassal informe la commission qu'une étude d'équipement photovoltaïque sur les 11 000 m² de bâtiments et d'ombrières sur les parkings est prévue.

M. Arnodin informe la commission que les riverains se plaignent des nuisances dues à l'activité de voltige et demande que les pilotes respectent les règles.

M. Vassal convient que cette activité peut être menée par plusieurs avions et que le besoin de puissance ne permet pas l'installation de pot d'échappement à réduction de bruit.

M. El Ouaziz s'interroge sur les solutions permettant d'atténuer le bruit.

M. Chesneau rappelle que l'activité de voltige s'effectue depuis 40 ans et que récemment une préparation aux concours a donné lieu à une activité intense. Il indique que le planning de l'activité de voltige est communiqué aux mairies et que les avions ne peuvent être modifiés.

M. Vavasseur souhaite que les plannings soient mis en ligne sur le site internet de l'aérodrome.

Le président suggère que l'activité habituelle soit différenciée de l'activité exceptionnelle.

M. Arnodin déplore que la concertation ne soit plus un réflexe et demande que la communication soit plus élargie aux associations.

M. Vassal rappelle que les avions doivent être conformes à la réglementation pour être autorisés à voler.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 12h00.

La préfète,
pour la préfète et par délégation,
pour le secrétaire général absent
le secrétaire général adjoint


Christophe CAROL

